



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

REÇU EN PREFECTURE

Le 14 octobre 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

976-200008837-20251003-D20250013510-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 28

de Votants : 33

Dont vote par procuration : 5

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025.00135/2025 du 03/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois octobre, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 26 septembre 2025, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaients présents : (28)

M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11ème adjointe au Maire), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire), Mme Zoulfati MADI (4ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), M. Assane MOHAMED (10ème adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (9ème adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), M. Mounib SOILHI MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal)

Absents : (16)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Ben Youssef CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale)

Absents excusés : (0)

Procuration : (5)

Mme Munia DINOURAINI (7ème adjointe au Maire) donne pouvoir à Mme Hadia MADI ASSANI, M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Nassuf-Eddine DAROUECHE, Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Mme Inayat KASSIM (8ème adjointe au Maire) donne pouvoir à M. Assane MOHAMED, Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Zoulfati MADI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique ;

OBJET :

**Création et
transformation de postes**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 10/10/2025 que la convocation avait été faite le 26/09/2025.

Le Maire.



Vu l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant que la délibération précise le grade, ou le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel territorial. C'est dans ce cadre que sont proposées les créations et les transformations de poste ;

Considérant que les transformations de postes (cf. tableau ci-joint) sont guidées par la volonté de renforcer les services tout en limitant les incidences budgétaires.

Considérant que dans ce contexte, la collectivité doit se donner les moyens d'attirer un vivier plus large de candidats qualifiés et motivés ;

Considérant que cette transformation permet de redéfinir le niveau de recrutement attendu, tout en restant cohérent avec les missions exercées ;

Considérant qu'en ouvrant des postes en catégorie A ou A/B, la collectivité élargit ses possibilités de choix entre attaché et rédacteurs expérimentés. De même, l'ouverture en B ou B/C offre la possibilité d'intégrer aussi bien des techniciens que des adjoints techniques ou agents de maîtrise confirmés.

Considérant qu'au-delà de l'attractivité externe, cette démarche ouvre des perspectives de progression aux agents déjà en poste ;

Considérant que les candidatures internes peuvent ainsi être valorisées, favorisant la mobilité et la reconnaissance des parcours professionnels ;

Considérant que la collectivité se dote ainsi d'un outil de gestion RH moderne et motivant pour ses équipes ;

Considérant que cette transformation concilie attractivité, efficacité et valorisation des agents, au bénéfice de l'organisation et des habitants ;

Considérant que ces transformations ont été soumises pour avis au comité social territorial à la réunion du 9 septembre 2025 et au comité social territorial d'urgence du 25 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : d'adopter les transformations de postes telles qu'ils sont prévus dans l'annexe ci-jointe à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 06/10/2025

Le Maire



Abstention (0) :

Contre (0) :

VILLE : TRANSFORMATIONS DE POSTES CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2025

SUPPRESSIONS

CREATIONS

Ligne	Nb	Temps	Grade(s)	Direction	Fonction	Nb	Temps	Grade(s)	COUT (pour les créations sèches)	cat	Direction	Fonction	L332-8 1° et 2° et L332 14 du CGFP
1	1	100%	Adjoint admn, adjoint admn ppl 2° ou 1° CL,	ULFH	Instructrice autorisation d'urbanisme	1	100%	Adjoint admn, adjoint admn ppl 2° ou 1° CL./Rédacteur, rédacteur principal 2° ou 1° CL.		C/B	DULFH	Instructrice autorisation d'urbanisme	L332-8 1° et 2° et L332 14 du CGFP
2	1	100%	Adjoint admn, adjoint admn ppl 2° ou 1° CL,	Service de la police municipale	Assistante de direction	1	100%	Adjoint admn, adjoint admn ppl 2° ou 1° CL./Rédacteur, rédacteur principal 2° ou 1° CL.		C/B	Service de la police municipale	Assistante de direction	L332-8 1° et 2° et L332 14 du CGFP
3	1	100%	Adj. Admn, adj. admn principal 2° ou 1° CL	Direction finances et budgets	Assistante de direction	1	100%	Adjoint admn, adjoint admn ppl 2° ou 1° CL./Rédacteur, rédacteur principal 2° ou 1° CL.		C/B	Direction finances et budgets	Assistante de gestion exécution financière de fonctionnement et suivi des recettes	L332-8 1° et 2° et L332 14 du CGFP
4	1	100%	Adj. Techn, adj. Techn principal 2° ou 1° CL	Service de la police municipale	Gardien	1	100%	Adjoint admn, adjoint admn ppl 2° ou 1° CL		C	DSP	Agent polyvalent de l'état civil	L332-8 1° et 2° et L332 14 du CGFP
5	1	100%	Attaché, att principal 2° ou 1° CL	DESVA	Chargé de mission événementiel et grandes manifestations	1	100%	Rédacteur, rédacteur principal 2° ou 1° CL./Attaché, att principal 2° ou 1° CL		B/A	DESVA	Chargé de mission événementiel et grandes manifestations	L332-8 1° et 2° et L332 14 du CGFP
6	1	100%	Rédacteur, rédacteur principal 2° ou 1° CL./Attaché, att principal 2° ou 1° CL	DPUDD	Chargé de mission plan propreté	1	100%	Rédacteur, rédacteur principal 2° ou 1° CL, Technicien, technicien principal 2° ou 1° CL./ Adj administratif, adj administratif principal 2° CL ou 1° CL, adjoint techn, adj techn principal 2° ou 1° cl		B/C	DPUDD	Chargé de mission plan propreté	L332-8 1° et 2° et L332 14 du CGFP
7	1	100%	Technicien, technicien principal 2° ou 1° CL./ingénieur, ingénieur principal 2° ou 1° CL	DRRD	Responsable service énergie et éclairage public	1	100%	Technicien, technicien principal 2° ou 1° CL./adjoint technique, adjoint technique principal 2° CL ou 1° CL		B/C	DRRD	Responsable service éclairage public	L332-8 1° et 2° et L332 14 du CGFP
8	1	100%	Adjoint admn, adjoint admn ppl 2° ou 1° CL./Rédacteur, rédacteur principal 2° ou 1° CL	DPTU	Assistant.e de direction	1	100%	Adjoint admn, adjoint admn ppl 2° ou 1° CL./Rédacteur, rédacteur principal 2° ou 1° CL./ Moniteur interv familial, moniteur interv familial princap 2° ou 1° cl		B/C	DPTU	Référent DPTU	L332-8 1° et 2° et L332 14 du CGFP
9	1	100%	Adjoint techn, adjoint techn ppl 2° ou 1° CL,	DCRE	Menuisier	1	100%	Adjoint admn, adjoint admn ppl 2° ou 1° CL		C	Direction service à la population	Agent polyvalent de l'état civil	L332-8 1° et 2° et L332 14 du CGFP
10	1	100%	Adjoint admn, adjoint admn ppl 2° ou 1° CL./Rédacteur, rédacteur principal 2° ou 1° CL	Direction finances et budget	Agent de gestion de la comptabilité et de l'exécution budgétaire	1	100%	Adjoint admn, adjoint admn ppl 2° ou 1° CL./Rédacteur, rédacteur principal 2° ou 1° CL.		B/C	Direction de mission recherche de financements et administrative des financements optimisation des recettes du projet stratégique	Chargé(e) de coordination des financements et administrative des financements	L332-8 1° et 2° et L332 14 du CGFP

